

Travaux « Plan Climat » à Paris Habitat Les économies ne sont pas au rendez-vous !

Chers locataires,

**Les travaux « Plan Climat », réalisés en milieu occupé
ont normalement pour objectif
d'améliorer le confort de vie des locataires
et de permettre de faire des économies d'énergie.**
(au travers notamment d'une réduction du coût du chauffage)

Pourtant, dans la réalité,
ces travaux sont souvent invivables pour les locataires
et les économies promises sont rarement au rendez-vous.

En effet,
Paris Habitat fait souvent payer aux locataires
(3^{ème} ligne de la quittance)
plus qu'il n'y est autorisé.

Ainsi,
l'étude réalisée par SLC-CSF
a mis en évidence que sur ces groupes « Plan Climat »
Paris Habitat facture en trop et donc abusivement
depuis des années
des sommes de l'ordre de 100€
en moyenne par an et par logement.

Ce n'est pas acceptable !

**Le SLC-CSF a donc demandé
à la Direction générale de Paris Habitat
le remboursement des sommes indûment payées
par les locataires.**



**Charges locatives « Entretien Ménager »
Le SLC-CSF conteste la récupération de 50 millions €**

A ce jour,

Paris Habitat récupère auprès des locataires,
la prestation d'entretien ménager courant
en y intégrant le décapage des sols
et plus globalement une prestation de remise en état
non récupérables.

Les factures d'entretien ménager de Paris Habitat,
ne distinguant pas
les dépenses récupérables des dépenses non récupérables.

Le SLC-CSF conteste la récupération
de l'ensemble des montants de ces factures
au titre des exercices 2019, 2020 & 2021.

Le SLC-CSF demande donc
le remboursement de près de 50 millions d'euros
indûment récupérés
et exige
l'arrêt immédiat de cette récupération
tant que les factures d'entretien ménager
ne sépareront pas les dépenses récupérables des non-récupérables.

Locataires,
Faites respecter vos droits
Agissez avec le SLC-CSF et soutenez ses actions.